



TAXE D'APPRENTISSAGE - Exercice 2010
Original à retourner avant le 28 février 2011

Organisme collecteur :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

1 - BULLETIN DE VERSEMENT

Renseignements relatifs à la période du 01/01/2010 au 31/12/2010

A) CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE DECLARANTE

Raison sociale de l'entreprise : _____

Activité principale : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ Contact : _____

Effectif au 31/12/10 : 0 Apprentis : _____ Salariés : _____

N° SIRET : _____ Code NAF : _____ Barème : _____

B) CALCUL DE LA TAXE (Toutes les sommes doivent être arrondies à l'EURO MAJEUR)

SALAIRES BRUTS 2010 (DADS colonne 16 A) = _____ (1)

Si vous avez eu des apprentis en 2010 et si (1) \leq 6751 €, vous êtes exonérés de la Taxe d'Apprentissage

TAXE BRUTE = (1) x 0,50 % = _____ - € (2)

TAXE ADDITIONNELLE = (1) x 0,18 % = _____ - € (3)

C) REPARTITION DE LA TAXE BRUTE

QUOTA D'APPRENTISSAGE = (2) x 52% = _____ - € (4)

HORS QUOTA = (2) - (4) = _____ - € (5)

D) CALCUL DES DEDUCTIONS (ne peuvent être déduites du QUOTA)

Joindre un justificatif pour chaque déduction

FRAIS DE STAGES : STAGE ORGANISE DANS LES CATEGORIES SUIVANTES :

	Taux	Jours	
A :	19 €		0
B :	31 €		0
C :	40 €		0

Stage conventionné dans la limite de 4% de la taxe brute = _____ - € (6)

E) VERSEMENT (Date limite : 28/02/2011)

TAXE A PAYER = (2+3)-(6) (pas de centimes) = _____ - €

Ci-joint un chèque bancaire à l'ordre de " _____ "

Banque : _____

N° : _____

Vous devez vous acquitter de votre taxe directement auprès des Services Fiscaux.

Fait à _____, le **28/02/2011**

Signature _____

Cachet du Cabinet Comptable (s'il y a lieu)

2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à remplir si nécessaire)

REPARTITION DU QUOTA

ACCUEIL APPRENTIS SOUS CONTRAT D'APPRENTISSAGE (présents dans l'entreprise au 31/12/2010)

Nom et prénom des apprentis	Contrat d'Apprentissage			CFA d'Accueil Chambre de Métiers ou CCI
	N°	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	

REPARTITION DU HORS QUOTA DISPONIBLE soit (5)-(6)

Si vous souhaitez favoriser d'autres établissements, indiquez leurs coordonnées ainsi que les montants à attribuer (supérieur à 15,24 €)
Répartition selon le barème (voir feuille Annexe)

Nom et adresse de l'établissement bénéficiaire	A	B	C	AC

MESURE de SIMPLIFICATION

RAPPEL !

- La déclaration de la taxe d'apprentissage (imprimé Cerfa n° 2482) est supprimée depuis 2008.
- Les données relatives à la taxe d'apprentissage sont intégrées dans la déclaration annuelle des données sociales (DADS).
- Vous ne pouvez pas adresser de règlements directement aux établissements d'enseignement.

Attention : Pour que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat puisse établir entièrement votre déclaration, merci de fournir toutes les pièces justificatives et nous retourner un exemplaire du bordereau signé, accompagné de votre règlement au plus tard le 28 février 2011